

## INSCRIPTION AUX CLASSES VIRTUELLES (UN BULLETIN PAR PERSONNE)

à retourner par mail au plus tard **le 1<sup>er</sup> septembre** à :  
[a.gavory@aric.asso.fr](mailto:a.gavory@aric.asso.fr)

COMMUNE / COMMUNAUTE de : ..... Code postal : .....

NOM, Prénom : .....Mandat : .....

Adresse personnelle : .....

**E-mail de l'élu.e (INDISPENSABLE ET OBLIGATOIRE POUR RECEVOIR LA CONFIRMATION) :**

**Numéro de portable de l'élu.e (INDISPENSABLE POUR VOUS JOINDRE EN CAS DE SOUCIS TECHNIQUE) :** .....

**S'inscrit à la (ou les) classe (s) virtuelle (s) suivante(s) :**

<b>Groupe 1 – Classes virtuelles</b>	<b>Dates</b>	<b>Créneaux horaires</b>	<b>Inscription aux 5 classes virtuelles indissociables (oui/non)</b>
<i>Fonctionnement du conseil municipal</i>	Mardi 8 septembre 2020	18h30 à 19h30	
<i>Les agents publics et la relation élu.e.s-agents</i>	Jeudi 10 septembre 2020	18h30 à 19h30	
<i>Intercommunalité : enjeux, cadre, place de l'élu.e</i>	Lundi 14 septembre 2020	18h30 à 19h30	
<i>Introduction aux finances</i>	Mardi 22 septembre 2020	18h30 à 19h30	
<i>Statut de l'élu.e, droits et devoirs</i>	Jeudi 24 septembre 2020	18h30 à 19h30	
<b>Groupe 2 – Classes virtuelles</b>	<b>Dates</b>	<b>Créneaux horaires</b>	<b>Inscription aux 5 classes virtuelles indissociables (Oui/non)</b>
<i>Statut de l'élu.e, droits et devoirs</i>	Lundi 7 septembre 2020	12h00 à 13h00	
<i>Fonctionnement du conseil municipal</i>	Mercredi 9 septembre 2020	12h00 à 13h00	
<i>Intercommunalité : enjeux, cadre, place de l'élu.e</i>	Mardi 15 septembre 2020	12h00 à 13h00	
<i>Les agents publics et la relation élu.e.s-agents</i>	Vendredi 18 septembre 2020	12h00 à 13h00	
<i>Introduction aux finances</i>	Mardi 22 septembre 2020	12h00 à 13h00	

L'ARIC se réserve le droit d'annuler la formation, si le nombre d'inscrits est insuffisant  
Une confirmation de la session sera envoyée à l'adresse mail personnelle de l'élu.e.

### Coûts :

<b>Année</b>		<b>Collectivités adhérentes</b>	<b>Collectivités non adhérentes</b>
<b>2020</b>	Participation aux cinq classes virtuelles indissociables d'un.e élu.e	<b>225 € (Prix pour les cinq classes virtuelles)</b>	<b>300 € (Prix pour les cinq classes virtuelles)</b>

**Si la dépense est prise en charge par la commune ou la communauté de communes,  
date et cachet obligatoires du Maire en poste**